#### FICHE TYPE D’INVENTAIRE DU PCI

**REGION: FATICK (FK3)**

**DEPARTEMENT: FATICK (FTK)**

#### Numero de la fiche : SNFK3FGNPCI 01

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Identification de l’élément du PCI** |
| 1.1. | *Nom de l’élément du PCI tel qu’il est employé par la communauté concernée*  **KAGNALENG** |
| 1.2. | *Titre de l’élément du PCI ‒ avec indication du (des) domaine(s) du PCI concerné(s)*  Rite de fécondité   * Les traditions et expressions orales y compris la langue comme vecteur du patrimoine immatériel , * Les arts du spectacle, * Les pratiques sociales, rituels et événements festifs. |
| 1.3. | *Communauté (s) concerned (s)*   * Mandinges, * Diolas ( Casamance), * Seereers Niominkas. |
| 1.4. | *Emplacement(s) physique(s) / répartition et fréquence de la pratique de l’élément du PCI*   * Arrondissement de Toubacouta (Toubacouta, Bétenty, Soukouta, Massarinko, Missira, Djinack, Bossinkan, Samé, Dassilamé Socé, Keur Layine, Aîdara, Karang, * Le Kagnaleng se passe à chaque fois que la communauté est sollicitée par des femmes en mal d’enfants. |
| 1.5. | *Brève description de l’élément du PCI (de préférence pas plus de 200 mots)*  Rite de fécondité , le kagnaleng a pour fonction de vaincre la stérilité des femmes et ou de garder en vie les bébés de celles qui font régulièrement de fausses couches ou qui décèdent souvent quelques jours après la naissance.  Les femmes qui pratiquent le rite s’appellent les kagnaleng. Elles ont souvent des pouvoirs mystiques et ont pour la plupart été victimes de stérilité ou de pertes répétitives de bébés.  L’intégration du groupe de Kagnaleng est sous jacente à des principes:   * Avoir été stérile ou perdu régulièrement son bébé, * Exprimer volontairement auprès des doyennes du groupe le besoin d’être integer, * Demander à integer pour une amie ou une parente en mal d’enfants.   Après l’adhésion, suite à des épreuves pour mesurer l’humilité (tenue en haillons, mélange de nourritures repoussant, chien à califourchon…) , les Kagnaleng implorent Dieu par des prières , usent de connaissances mystiques, font des offrandes galettes de riz afin d’aider la femme à procrér ou à garder son enfant en vie. Durant le rituel qui peut durer des jours, les kagnaleng marchent autour d’un baton appelé “bari”porté par la reine du groupe en formulant des prières rythmées par des chants et danses.  Une fois les prières exaucées, ce qui est toujours le cas selon les informateurs, une protection mystique est assurer à la grossesse jusqu’à terme.  Deux baptêmes sont réservés, aux bébés des kagnaleng.  Les femmes Kagnaleng font leur cuisine à part et le père du nouveau né de l’autre, mais, il devra leur fournir les provisions nécessaires. Elles mangent entre Kagnaleng et personne d’autre n’a le droit de gouter à leur plat.  Les noms souvent donnés au bébé sont: Allah mouta, karafa (prêté, confié), Mougna, Animbotto (sac de riz vide), Sountoukou (dépotoir d’ordures), Komassi (sans humour).  La femme kagnaleng doit souvent mendier pour nourrir son enfant et ce dernier n’est sévré que quand il exprime lui même le souhait.  Les kagnaleng sont également sollicitées pour formuler des prières à l’endroit des célibataires et des chercheurs d’emplois. Réputées être de grandes chanteuses et danseuses ellent participant dans les activvités de promotion culturelle de l’arrondissement de Toubacouta |
| **2.** | **Caractéristiques de l’élément du PCI** |
| 2.1. | *Praticien(s) / interprète(s) directement impliqué(s) dans la représentation ou la pratique de l’élément du PCI (préciser nom, âge, sexe, catégorie professionnelle, etc.)*   * La reine du groupe; généralement la plus âgée, elle a des pouvoirs mystiques et dirige le rite * Les anciennes kagnaleng (qui n’ont plus de difficulté à enfanter et à garder leur bébé). Elles participent activement au rite * Les nouvelles kagnaleng (en mal d’enfants et qui viennent d’intégrer le groupe) : le rite est effectué pour elles. |
| 2.2. | *Autres personnes de la communauté qui, sans être directement impliquées, contribuent à la pratique de l’élément ou en facilitent* la pratique ou la transmission (préparation de la scène, *costumes, formation, supervision)*   * Les autorités administratives, les élus locaux de l’arrondissement de Toubacouta et le directeur de la radio communautaire de Betenty, sans directement être impliqués accompagnent financièrement les groupes de kagnaleng, * Les femmes d’autres communautés désireuses de profiter du rite, * Le Centre D’interprétation de Toubacouta pour l’accompagnement technique des kagnaleng * Le directeur de la radio communautaire de Bétenty pour le management. |
| 2.3. | *Langue(s) ou registre(s) de langue utilisée(s)*  Mandingue - Diola- Seereer |
| 2.4. | *Éléments matériels (instruments, vêtements ou lieu[x] spécifiques, objets rituels), le cas échéant, associés à la pratique ou à la transmission de l’élément du PCI*   * Bâton sacré de la reine, * Calebasses servant aux libations et aux offrandes. Elles sont aussi des instruments de musique * Habits de fortune : Ils symbolisent l’humilité * Nattes spéciales : Meubles pour les kagnaleng pendant le rite * Boulettes de mil ou de riz : représentent les offrandes * Colliers en perle, pagnes traditionnels : habillement et accessoires des kagnaleng lors du baptême.   Il n’existe pas un lieu dédié à l’organisation du rite. Il peut se faire dans une maison ou ailleurs. |
| 2.5. | *Autres éléments immatériels (le cas échéant) associés à la pratique ou à la transmission de l’élément du PCI*   * Prières, * Libations et offrandes , * Chants et Danses. Les messages véhiculés dans les chants et les rythmes visent à chasser le démon qui habite la patiente. |
| 2.6. | *Pratiques coutumières (le cas échéant) régissant l’accès à l’élément du PCI ou à certains de ses aspects*   * Etre Kagnaleng, * Etre en mal d’enfants, * Adhésion volontaire au groupe. |
| 2.7. | *Modes de transmission aux autres membres de la communauté*   * Les bénéficiaires du rite s’organisent en groupe pour aider les femmes en mal d’enfants * Des émissions radiophoniques sont tenues à la radio communautaire de Bétenty. * Les Kagneleng sont également invitées dans les activités culturelles de la communauté pour d’une part faire des prestations artistiques et faire des témoignages sur l’importance du rite d’autre part. |
| 2.8. | *Organisations concernées (organisations communautaires, ONG ou autres, le cas échéant)*  Les groupements de femmes kagnaleng (Toubacouta, Bétenty, Soukouta, Massarinko, Missira, Djinack, Bossinkan, Samé, Dassilamé Socé, Keur Layine, Aîdara, Karang |
| **3.** | **État de l’élément du PCI : viabilité (voir commentaires ci-après)** |
| 3.1. | *Menaces éventuelles sur la pratique permanente de l’élément dans la (les) communauté(s) concernée(s)*  Avec la conversion aux religions révélées, la pratique est souvent perçue comme du syncrétisme  La médecine étant une science exacte, beaucoup des ses praticiens n’encouragent pas le recours au rite eu égard à sont caractère non scientifique |
| 3.2. | *Menaces éventuelles sur la transmission de l’élément dans la (les) communauté(s) concernée(s)*   * décroissance des praticiennes à cause d’interprétations religieuses * La jeune génération étant pour la plus part à l’école formelle, elle fait plus recourt à la médecine moderne pour les questions liées à la reproduction. * Manque d’engagement de certains membres du groupe de kagnaleng |
| 3.3. | *Menaces pesant sur un accès durable aux éléments matériels et aux ressources (le cas échéant) associés à l’élément du PCI*  NEANT |
| 3.4. | *Viabilité des autres éléments du patrimoine immatériel (le cas échéant) associés à l’élément du PCI*  Les éléments du patrimoine immatériel associés à l’élément sont toujours viables car leur absence est signe de disparition de la pratique. |
| 3.5. | *Mesures de sauvegarde ou autres (le cas échéant) adoptées pour faire face à ces menaces et encourager les pratiques de la transmission de l’élément du PCI à l’avenir*   * Le Centre d’Interprétation de Toubacouta organise des rencontres échanges sur les fonctions du kagnaleng * La radio communautaire de Bétenty est utilisée pour la promotion des fonctions culturelles, artistiques et sociales de l’élément * Le festival Niumi Badiya et les promoteurs culturels de Toubacouta offrent un cadre d’expression et de promotion du kagnaleng |
| **4.** | **ACCES RESTREINT AUX DONNEES ET AUTORISATIONS** |
| 4.1. | *Consentement et participation de la (des) communauté(s) concernée(s) au recueil des données*  OUI (cf enregistrement N°1 relatif à la preuve de consentement) |
| 4.2. | *Restrictions et autorisations concernant les données*  Il n'y a pas à priori de restrictions. Toutefois, tous les autres aspects immatériels associés sont totalement protégés par les Kagnaleng. |
| 4.3. | *Personne(s) ressource(s) : Nom et statut*   * Mme Gnima SONKO, Reine des Kagnaleng de Betenty, * Mme Saly NDOUR, Kagnaleng de Bétenty, * Mme Méta SARR, Kagnaleng, Toubacouta, * Mr Bacary MANE, Directeur Radio Communautaire de Bétenty et encadreur des Kagnaleng de ladite localité, * Mr Mahécor DIOUF, Directeur du Centre d’Interprétation de Toubacouta, * Mr Chérif SENGHOR, Président de la Commission Culturelle de la commune de Toubacouta. |
| 4.4. | *Date(s) et lieu(x) de recueil des données*  21 mars 2019 |
| **5.** | **Références relatives à l’élément du PCI (le cas échéant)** |
| 5.1. | *Monographies / Manuscrits conservés dans des bibliothèques, librairies ou détenus par des particuliers*  **NEANT** |
| 5.2. | *Enregistrements audiovisuels conservés dans des archives, musées et collections privées (le cas échéant)*  Chants, enregistrement sonores et visuels à la Radio communautaire de Betenty et au Centre d’interprétation de Toubacouta |
| 5.3. | *Objets conservés dans des archives, musées et collections privées (le cas échéant)*  Photos au Centre d’Interprétation de Toubacouta, bari (bâton spécifique) et nattes spéciales gardés par la reine de chaque groupe de Kagnaleng |
| **-6.** | **Données d’inventaire** |
| 6.1. | *Nom et contacts de la personne(s) ayant compilé les données de l’inventaire*   * Mme Ngakane GNING, 77 651 50 70, Directrice du Centre Culturel Régional de Fatick * Mr Ibrahima DIOUME, 77 631 23 16, Animateur Culturel au Centre Culturel Régional de Fatick * Mahécor DIOUF, 77 534 64 84, Directeur du Centre d’Interprétation de Toubacouta * Marie Angélique MANGA, 77 102 55 62, Animatrice Culturelle au Centre d’Interprétation de Toubacouta |
| 6.2. | *Preuve du consentement de la (des) communauté(s) concernée(s) : (a) pour l’inventaire de l’élément et (b) pour l’information à inclure dans l’inventaire*  Cf. enregistrement N°1 |
| 6.3. | *Date d’enregistrement des données à l’inventaire* : 08 avril 2019 |